

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 février, Nous, Jacky MARIE, Maire de MARTINVEST, avons convoqué le Conseil Municipal pour le mardi 04 mars 2025 à 20 heures 30,

ORDRE DU JOUR

- Finances communales 2024 et investissements 2025,
- Travaux de bâtiments - Contrat de maîtrise d'œuvre,
- Appel à manifestation d'intérêt (AMI) - Distributeur alimentaire,
- Travaux d'entretien et d'aménagement de voirie,
- Tarifs location de la salle Saint-Sébastien,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Maire,

COMMUNE DE MARTINVEST

PROCÈS VERBAL RÉUNION DU 04 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 mars à vingt heures trente, en application des articles L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Martinvast.

Etaient présents : MM. Jacky MARIE, André PICOT, Joël CANUARD, Pascal COUPPEY, Luc MASSART, Hubert RENET, Hélène SIMON, Florence LOUIS-FRANCOIS, Sandrine BOUCARD, Bruno LACOTTE, Jean-Luc DORIZON.

Absents : Mme Isabelle FONTAINE (pouvoir à Jacky MARIE), Eveline LEMONNIER (pouvoir à Florence LOUIS-FRANCOIS), Tatiana ROUX (pouvoir à Hubert RENET), Camille LEVAVASSEUR (pouvoir à Luc MASSART).

Secrétaire de séance M Luc MASSART

~~~~~

Le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

I. FINANCES COMMUNALES 2024 ET INVESTISSEMENT 2025

Les Recettes de fonctionnement (+37 424.07 € par rapport à 2023)

Le chapitre 70 (Produit des services et domaines) a diminué de 7 102.71 €. Ceci correspond aux remboursements pour les frais de stade des communes.

Le chapitre 73 (Impôts et Taxes) a augmenté de 46 128.92 €. Ceci correspond principalement à l'augmentation des attributions de compensation et au changement de compte droit de mutation 73223.

Le chapitre 731 (Fiscalité locale) a diminué de 2 533.08 €. Ceci correspond principalement au changement de compte droits de mutation 73223. Cependant le compte 73111 taxes foncières et d'habitations à augmenter de 41 511,00 €

Le chapitre 74 (Dotations et subventions) a diminué de 225,00 €. Ceci correspond principalement à la baisse de dotation forfaitaire.

Le chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) a diminué de 1 159.72 € ce qui correspond aux différents remboursements de sinistre par rapport à 2023.

Les dépenses de fonctionnement (+8 459,91 € par rapport à 2023)

Le chapitre 011 (Charges à caractère général) a diminué de 7 746.14 €. Les comptes qui ont vu des variations importantes sont :

- 60612 : Fournitures non stockables (eau, gaz, électricité) : - 20 520.05 €
- 60631 : Fourniture d'entretien : -4 246.50 €
- 60632 : Fourniture de petit équipement : +6 845.22 €

Séance du 04 mars 2025

COMMUNE DE MARTINVEST

- 615231 : Entretien voiries : + 4807.16 €
- 61551 : Entretien matériel roulant : 6 462.54 €

Le chapitre 012 (charges de personnel) a augmenté de 10 277.62 €.

- 6411 : Personnel titulaire : - 6 573.48 €
- 6218 : Autre personnel extérieur : -24 071.30 €
- 6413 : Rémunération personnel non titulaire : + 27 603.80 €
- 6450 : Cotisations : 6 782.23 €
- 633 : Cotisations : 6514.01 €

Le chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) a augmenté de 3 696.18 €

- 65748 : Subvention fonctionnement : 2 346.04 €
- 6558 : Frais scolarité : 1 050.13 €

Le chapitre 66 (charges financières) augmenté de 502.75 € intérêt des emprunts. Dettes stables.

Analyse

On constate une augmentation des recettes de fonctionnement (+37 424.07 € par rapport à 2023) mais aussi une augmentation des dépenses de fonctionnement (+8 459.91 € par rapport à 2023).

La CAF brute passe de 174 651.15 € en 2023 à **205 446.89 € en 2024.**

La marge d'autofinancement courant passe de 113 089.19 € en 2023 à **143 815.24 € en 2024.**

Trésorerie

La trésorerie au 31/12/2024 était de **342 705.88 € (518 660.65 € en 2023)**

Investissement 2025

M Le Maire énonce la liste des travaux d'investissements à prévoir pour 2025. Vu le nombre de projets, il a été décidé de donner un ordre de priorité et de prévoir un plan pluriannuel des travaux.

Travaux
2025

- Aménagement du Pumptrack et acquisition du terrain rue de la Poste,
- Travaux d'entretien de voirie communale (*rue de l'Oraille, La Bihellerie, Lotissement Belle Feuille, La Couespellerie*),
- Panneaux de rue « Adressage »,
- Clôture du terrain en limite de l'EHPAD,
- Feux carrefour de la longue chasse RD900,
- Etudes, architecte pour les projets d'agrandissement ALSH, MAM et gîtes.

Plan
pluriannuel
2026-2027

- Travaux d'agrandissement de l'ALSH,
- Aménagement Gîtes étapes,
- Aménagement du Centre bourg en lien avec les travaux de création d'une station intermodale par l'agglomération du Cotentin,
- Elargissement de la Rue de la Poste en lien avec le « plan vélo » de l'agglomération du Cotentin,
- Travaux d'extension de la MAM,
- Rénovation du City,
- Travaux logement du Presbytère,

COMMUNE DE MARTINVEST

II. TRAVAUX DE BÂTIMENTS - CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE (délibération n°10/2025)

Par délibération en date du 12 novembre 2024, le conseil municipal a décidé de lancer une consultation pour un contrat de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension du bâtiment regroupant le centre de loisirs, la garderie périscolaire, et l'espace de vie sociale, ainsi que le l'extension du bâtiment de la MAM et la création de cabanes étape randonneurs.

7 cabinets ont été consultés :


- ARCADE Réalisation
- Agence FAAR architectes
- Architecte DPLG - METIVIER
- CBAA - BOISROUX
- Architecte - WATRIN
- Architecte - FREMY
- Agence EVE - RICHARD - THINON

Les offres devaient être remises pour le 14 février 2025 à 12h00.

Quatre offres ont été reçues :

- Cabinet Boisroux Architecte Associés.
- Architecte DPLG - METIVIER
- ARCADE Réalisation
- Architecte - WATRIN

La commission marché procédure adaptée s'est réuni le 14 février 2025 à 14h00 afin d'analyser les offres. Le rapport d'analyse se présente comme suit :

Travaux de bâtiments (Garderie, MAM, Gîtes) Contrat de maîtrise d'oeuvre								
Société	Acte d'engagement	Cahier des Clauses Administratives Particulières	Valeur technique des offres (40 %)			Taux des honoraires (60%)	Total (100%)	Classement des offres
			Références significatives (15 %)	Moyens humains (15 %)	Délais (10%)			
BOISROUX	oui	oui	10	15	10	60	95	2
METIVIER	oui	oui	15	15	10	46.2	86.2	3
ARCADE	oui	oui	15	15	10	56.2	96.2	1
WATRIN	oui	oui	10	15	10	37.6	72.2	4

COMMUNE DE MARTINVEST

Au vu de la sélection, la commission propose d'attribuer le contrat de maîtrise d'œuvre à l'entreprise ARCADE RÉALISATION pour un montant 47 910 € HT.

M Le Maire précise que la commune peut solliciter différentes subventions pour le financement les travaux.

Vu l'exposé de M Le Maire,

le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De retenir l'entreprise ARCADE RÉALISATION,
- Autoriser M Le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise ARCADE RÉALISATION pour un montant d'honoraires de 47 910 € HT,
- De solliciter les aides financières possibles auprès de différents organismes afin de participer au financement des travaux.

III. APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) - DISTRIBUTEUR ALIMENTAIRE (délibération n°11/2025)

M Le Maire rappelle que lors de la séance du 28 janvier 2025, le conseil municipal a décidé de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'installation de distributeurs alimentaires sur la commune.

Les offres devaient être remises pour le 28 février 2025 à 12h00.

La commission marché procédure adaptée s'est réunie le 28 février 2025 à 14h00.

Deux offres ont été reçues :

- La ferme des 3 pommiers (produits alimentaires frais issus de circuits courts - boucherie)
- Cabane and Co (plats préparés à emporter de différents restaurants partenaires)

Les deux propositions ont été jugées conformes aux attentes en termes de diversité des produits proposés, de qualité et de respect des normes sanitaires et environnementales. La commission propose de retenir les deux propositions.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la sélection des candidats pour l'implantation de deux distributeurs automatiques alimentaires, selon les critères définis dans l'appel à manifestation d'intérêt,
- Autorise M le Maire à signer les conventions nécessaires avec les partenaires retenus pour l'implantation, l'exploitation, ainsi que la maintenance des distributeurs alimentaires.
- Précise que les distributeurs seront installés sur la place de Pourtalès,

IV. TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE PROGRAMME 2025 (délibération n°12/2025)

Vu la délibération n° 64-2024 du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2024 autorisant la signature d'un accord-cadre pour des travaux de voirie, programme 2025-2026-2027.

Considérant la nécessité d'entreprendre des travaux de réhabilitation et d'entretien de la voirie sur certaines voies communales,

Séance du 04 mars 2025

COMMUNE DE MARTINVEST

Considérant que ces travaux font l'objet d'un marché à bons de commande en application de l'accord-cadre signé le 04 décembre 2024 avec l'entreprise MASTELLOTTO,

Considérant que la commune souhaite solliciter une aide financière au titre du fonds de concours pour alléger le financement de ces travaux,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité : :

1. Autorise la réalisation des travaux de voirie sur les voies suivantes :
 - Rue de l'Oraille (Chemin communal) pour un montant de 6 694.97 € HT
 - La Bihellerie (RD900) pour un montant de 3 094.97 € HT
 - Résidence Belle Feuille (RD122) pour un montant de 30 494.03 € HT
 - La Couespellerie (Chemin vers RD122) pour un montant de 7 309.39 € HT

Soit un montant total des travaux de voirie de 47 593.36 € HT soit 57 112.03 € TTC

2. Sollicite une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au titre du fonds de concours, pour un montant estimé à 19 037.34 €, afin de participer au financement de ces travaux.
3. Autorise M Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, ainsi que toute demande de subvention auprès de l'autorité compétente.
4. Décide de prévoir dans le budget de l'année 2025 les crédits nécessaires pour la réalisation de ces travaux, dans le cadre de l'accord-cadre signé avec le prestataire sélectionné.

V. TARIFS LOCATION SALLE SAINT-SÉBASTIEN (délibération n°13/2025)

Pour les intervenants extérieurs qui occupent la salle Saint-Sébastien pour diverses activités régulières, il y a lieu de définir le tarif de location.

M Le Maire propose de fixer le tarif suivant :

- 7,00 € / heure pour une utilisation hebdomadaire hors vacances scolaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M Le Maire :

- à fixer le tarif de 7,00 € / heure pour une utilisation hebdomadaire hors vacances scolaires pour des activités régulières.
- à signer les conventions nécessaires à l'utilisation de la salle Saint-Sébastien.

VI. INFORMATIONS DIVERSES

➤ PSLA :

M Le Maire informe qu'une réunion est prévue avec les services de l'agglomération du Cotentin le jeudi 27 mars à 10h en mairie

➤ Travaux ZA Le Pont :

M Le Maire informe que le calendrier des travaux de voirie dans la zone artisanale Le Pont est respecté, les enrobés seront réalisés les 7, 10 et 11 mars prochains pour la première partie des travaux.

COMMUNE DE MARTINVEST

➤ **Les petits composteurs :**

Les riverains de la Duquesnerie ont décidé de médiatiser l'affaire des petits composteurs. M Le Maire explique qu'il est toujours à la recherche de solutions. L'agglomération du Cotentin tente de trouver des terrains disponibles. La proposition de l'agglomération était de délocaliser le site vers l'ancienne station d'épuration de Martinvast. Le conseil municipal n'est pas favorable à cette proposition, l'ancienne station d'épuration étant située dans une Vallée, le risque est d'amasser les odeurs et de reproduire les mêmes nuisances toujours trop proches d'habitations.

➤ **Voie de contournement Sud/Ouest :**

M Le Maire rappelle que les élus de Cherbourg sont opposés au projet initial et proposent de présenter un projet alternatif afin d'éviter la construction d'une nouvelle route. Les réunions d'études doivent se poursuivre, les élus de Martinvast seront très attentifs au projet et réaffirment leur opposition à un passage à travers les zones résidentielles de la commune.

➤ **Elections municipales 2026 :**

M Le Maire informe le conseil municipal qu'il a décidé de présenter sa candidature aux élections municipales de 2026.

Séance levée à heures 22h10

Le Maire,
Jacky MARIE

Le secrétaire,
Luc MASSART